



REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Observatoire National du Dividende Démographique

RAPPORT SUR LA QUALITE
DU CADRE DE VIE AU TCHAD
(Dimension 2 de l'ONDD)

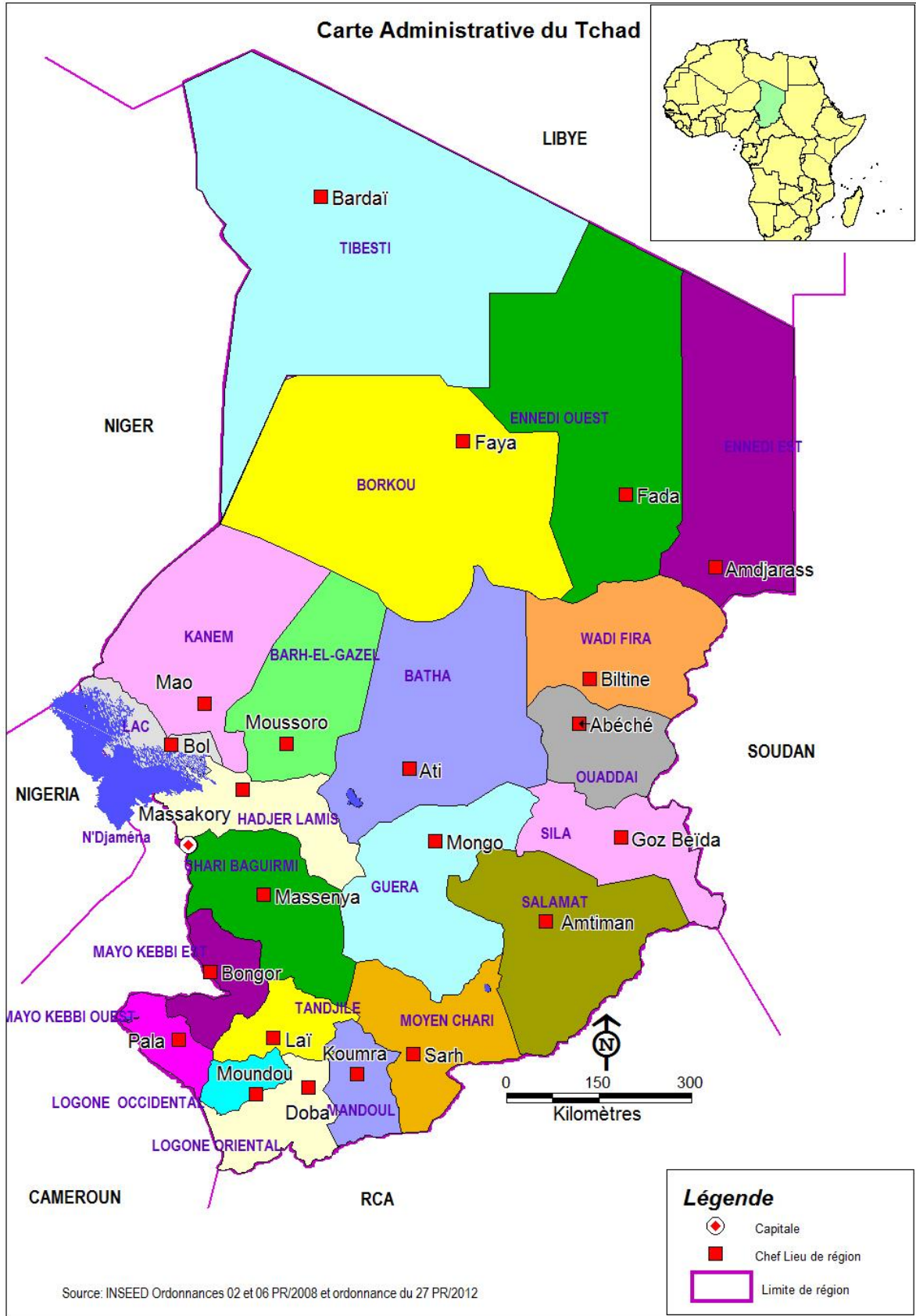


SWEDD TCHAD



MAI 2019

Carte Administrative du Tchad



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
SIGLES ET ACRONYMES.....	iv
RESUME	vi
INTRODUCTION	1
I- CONTEXTE DU CADRE DE VIE	2
I.1- Conditions de logement	2
I.2- Liens sociaux	3
I.3- Environnement.....	4
I.4- Engagement civique et Gouvernance.....	7
I.5- Bien-être subjectif	8
I.6- Sécurité	10
I.7- Equilibre vie professionnelle/ vie privée	11
II- REVUE DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE	14
II.1- Revue de la littérature	14
II.2- Concepts et méthode de calcul de l'Indicateur de Qualité du Cadre de Vie (IQCV)	15
III- ANALYSE DES RESULTATS ET IMPLICATIONS POLITIQUES	20
III.1- Indicateur de Qualité du Cadre de Vie au niveau national	20
III.2- IQCV au niveau des pôles.....	21
III.3- Recommandations	24
CONCLUSION	25
BIBLIOGRAPHIE	26
ANNEXES.....	vii
Annexe 1 : Equipe de rédaction	vii
Annexe 2 : Equipe de finalisation	vii
Annexe 3 : Equipe de Validation (Atelier de Mara)	viii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Sous-indicateurs de l'IQCV par pôle	23
--	----

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure1 : Cadre d'évaluation du bien-être et du progrès de l'OCDE	17
Graphique 1: IQCV du Tchad	21
Graphique 2: IQCV par pôle.....	21

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
ATETIP	Agence Tchadienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
BET	Borkou Ennedi Tibesti
BIT	Bureau International du Travail
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CCNUCC	Convention -Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNS	Conférence Nationale Souveraine
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CREFAT	Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de Thiès
CREG	Centre de Recherche en Economie Générationnelle
DD	Dividende Démographique
DURAH	Développement Urbain et de l'Amélioration de l'Habitat (Projet)
ECOSIT	Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé/ Enquête par Grappe et à Indicateurs Multiples
EDST	Enquête Démographique et de Santé du Tchad
EPIP	Evaluation des Politiques et Institutions des Pays
EPMVT	Enquête sur la Pauvreté Multidimensionnelle et la Vulnérabilité au Tchad
EOST	Enquête d'Opinion sur le Sécurité au Tchad
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
HCNE	Haut Comité National pour l'Environnement
I2S2D	Indicateur Synthétique de Suivi du Dividende Démographique
IIAG	Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IQCV	Indicateur de la Qualité de Cadre de Vie
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MATDHU	Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme
NTA	National Transfert Accounts (Comptes de Transferts Nationaux)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONDD	Observatoire National du Dividende Démographique
ONU	Organisation des Nations Unies
PADS/CSSI	Projet d'Appui aux Districts Sanitaires/ Centre de Support en Santé Internationale
PADUR	Projet d'Appui au Développement Urbain
PDUT	Plan de Développement et d'Urbanisme du Tchad
PNAE	Programme National d'Action Environnementale
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNL	Stratégie Nationale du Logement
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de Pauvreté
SOPROFIM	Société de Promotion Foncière et Immobilière

SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel)
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
WGI	World Wide Governance Indicators

RESUME

Défini comme l'ensemble d'éléments entourant la vie d'une personne, le cadre de vie, deuxième dimension de suivi du Dividende Démographique, permet de faire l'état des lieux et l'analyse sur la qualité du cadre de vie dans un pays ou une région. Le présent rapport montre, en détail, la situation du cadre de vie au Tchad. Se fondant sur sept (07) sous-indicateurs (Conditions de logement, Liens sociaux, Environnement, Engagement civique et gouvernance, Bien-être subjectif, Sécurité, Equilibre vie professionnelle - vie privée), la qualité du cadre de vie s'appréhende à travers l'Indice de Qualité du Cadre de Vie (IQCV).

Au niveau national, les résultats révèlent un IQCV moyen avec une valeur égale à 52,4%. En partant des sous-dimensions, l'on remarque que certains sous-indicateurs aux valeurs faibles tirent assurément vers le bas l'IQCV du pays. Ces sous-indicateurs sont : l'engagement civique (43,7%), le logement (48,7%), l'environnement (45,2%) et la sécurité (45,4%). Les résultats obtenus démontrent qu'au Tchad, les sous-dimensions sus-mentionnées constituent des véritables préoccupations. Aussi, le niveau de l'engagement civique met en exergue la faible participation des citoyens à la vie politique du pays et une gouvernance encore perfectible. S'agissant du logement, les faibles statistiques (41,5% de ménages abritant au moins quatre personnes par pièce, 71,7% ne possédant pas de WC et 73,3% qui évacuent leurs ordures aux alentours des concessions) telles que l'indiquent les résultats d'ECOSIT3 de 2011, dénotent de l'existence d'une certaine promiscuité et d'un faible taux de possession de dispositif sanitaire par les ménages au Tchad. Toujours, selon la même source, le niveau de l'indicateur de l'environnement laissait traduire une pollution atmosphérique assez importante (poussière, CO₂, etc.) et une mauvaise qualité de l'eau consommée par les Tchadiens.

Au niveau des pôles, l'on y note une très faible variation de l'IQCV qui est attribuable aux niveaux des cinq sous-composantes (la sécurité, l'engagement civique, le bien être subjectif, l'environnement et les liens sociaux). Ces indicateurs présentent des valeurs presque similaires pour tous les pôles et même pour le niveau national.

En clair, les résultats indiquent la nécessité des actions et efforts publics sur les domaines de sécurité (sentiment de sécurité), de logement (coût du logement, nombre de personnes par pièces d'habitation et accès aux installations sanitaires), de l'environnement (pollution atmosphérique), et enfin de la gouvernance et engagement civique (participation des parties prenantes à l'élaboration des réglementations et participation des populations aux élections).

INTRODUCTION

La qualité du cadre de vie est un phénomène complexe et multidimensionnel. Il est généralement admis que le cadre de vie désigne l'ensemble d'éléments entourant la vie d'une personne, considéré du point de vue de son influence sur la qualité de vie. La qualité du cadre de vie fait référence à différents aspects de la vie d'un territoire : **logement, liens sociaux, environnement, engagement civique et gouvernance, bien-être subjectif, sécurité, équilibre vie professionnelle/vie privée**. Elle ne se réduit pas seulement à la propreté des trottoirs, au bon état de la voirie, à de bonnes relations de voisinage ou à des bâtiments bien rénovés.

Le présent rapport sur la dimension 2 de l'Observatoire National de Dividende Démographique (ONDD) vise à faire l'état des lieux et l'analyse sur la qualité du cadre de vie au Tchad, notamment par pôle économique afin de mettre en exergue les disparités, les défaillances et les potentialités éventuelles au sein des pôles et enfin formuler des recommandations.

L'ONDD du Tchad mène l'analyse à deux niveaux : le niveau national et le niveau local. Au niveau local, l'unité d'analyse retenue est le pôle économique. Les pôles sont des regroupements des régions. Ces regroupements ont été effectués par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme en se basant sur le Schéma d'Aménagement du Territoire (2013). Le pays est ainsi divisé en six pôles : **Centre Est** (Batha, Ouaddai, Wadi-Fira, Sila), **Grand Kanem** (Kanem, Lac, Barh-El-ghazal), **Métropolitain** (N'Djamena, Hadjer-lamis, Chari-Baguirmi,), **Sud-Ouest** (Mandoul, Logone Oriental, Logone occidentale, Tandjilé, Mayo-kebbi Est et Mayo-kebbi Ouest), **Sud-Est** (Guera, Salamat et Moyen-Chari), **Saharien** (Borkou, Ennedi Est, Ennedi Ouest, Tibesti).

Le rapport est structuré en trois grandes parties. La première traite de la situation du cadre de vie au Tchad en présentant l'état des conditions de logement au Tchad, les liens sociaux, l'environnement, l'engagement civique et la gouvernance, le bien-être subjectif, la sécurité et l'équilibre entre vie professionnelle/vie privée. La deuxième décrit les aspects conceptuels et présente les méthodes de calcul de l'indicateur synthétique de la qualité du cadre de vie au Tchad par sous-dimension. La troisième partie présente les résultats de l'analyse et les implications qui en découlent en vue de formuler des recommandations aux décideurs.

I- CONTEXTE DU CADRE DE VIE

Dans la partie contexte du cadre de vie, sont présentés les concepts ou notions suivants : Conditions de logement, liens sociaux, environnement, engagement civique et gouvernance, bien-être subjectif, sécurité et équilibre vie professionnelle / vie privée.

I.1- Conditions de logement

Le logement est un aspect essentiel des conditions de vie matérielles. Il doit à la fois répondre aux besoins fondamentaux, en offrant notamment un abri contre les intempéries, et donner aux individus un sentiment de sécurité et un espace d'intimité. Les conditions de logement jouent également un rôle capital dans la santé des individus et le développement des enfants. Par ailleurs, le logement représente une part non négligeable du budget des ménages (5,5%) et constitue leur principal patrimoine (ECOSIT3). Le droit à un logement décent en tant que droit fondamental de la personne humaine est consacré par la déclaration universelle des Droits de l'Homme, ainsi que le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Au niveau international, une prise de conscience de la problématique liée à l'habitat s'est manifestée dès les années 70. A cet égard, plusieurs rencontres internationales se sont tenues notamment les différents sommets organisés par les Nations Unies sur l'Habitat depuis 1976 et les fora sur les villes à partir de 1972. On note aussi la mise en place de plusieurs institutions internationales pour aider les Etats à mettre en cohérence leurs actions internes afin d'améliorer l'habitat et la qualité de vie dans les villes.

Au niveau national, des acquis importants en matière de politique de l'habitat ont été enregistrés à plusieurs niveaux. Dès le début de la décennie 2000, la "Stratégie Nationale du Logement" (SNL) a permis la mise en place de plusieurs projets de développement urbain. Des Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme de plusieurs villes, notamment N'Djamena, Sarh, Moundou, Bongor et Abéché ont été élaborés. D'autres documents d'urbanisme ont aussi vu le jour. On peut citer entre autres le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme d'Abéché réalisé avec l'appui de la Coopération allemande en 1996, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Doba réalisé dans le cadre du projet pétrolier par le "Groupe Huit" en 2002. Les initiatives du Gouvernement dans le secteur ont conduit à la mise en place, en 1995, du Projet de Développement Urbain au Tchad (PDUT) pour les villes de N'Djamena, Moundou, Sarh et Abéché et du Plan Urbain de Référence de N'Djamena en 1996.

En plus, le Gouvernement a entrepris un programme d'équipement des grandes villes en infrastructures urbaines en mettant en place deux projets : le PADS/CSSI et l'ATETIP. A partir de 2000, plusieurs autres projets d'infrastructures urbaines ont été mis en place. Il s'agit des projets « Services de Base et Environnement

Urbain » sur cofinancement de l'AFD, «PADUR » en partenariat avec la Banque Mondiale en 2005, « Eau et assainissement » sur un financement de l'Union Européenne en partenariat avec l'AFD, «Aménagement hydro agricole du Bahr Linia » avec l'AFD. Dans le domaine de l'habitat, il y a eu le projet Développement Urbain et Amélioration de l'Habitat (DURAH) mis en place en 2004 avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et qui a permis d'amorcer une vraie dynamique politique de promotion du secteur; la création de la Société de Promotion Foncière et Immobilière (SOPROFIM) en 2009 dans l'objectif d'améliorer l'habitat urbain et régler la question foncière. En 2015, il y a eu la création de la Banque de l'Habitat du Tchad, agréée par la COBAC en 2017. Dans le cadre de l'organisation des festivités du 1er Décembre, des infrastructures urbaines et administratives sont régulièrement réalisées dans trois villes retenues dans ce cadre sur financement exclusif de l'Etat.

De 2000 à 2015, d'importants fonds ont été investis dans les projets d'infrastructures urbaines dans plus d'une quinzaine de villes. Il s'agit d'efforts substantiels dans la promotion de l'urbanisation, même si les besoins à couvrir restent encore très élevés.

L'amélioration du cadre de vie urbain est un véritable défi du fait de l'inadéquation entre l'offre et la demande en logement avec des effets pervers sur le coût du loyer et la cherté de vie. C'est ainsi que dans "la vision 2030, le Tchad que nous voulons" et dans le Plan National de Développement 2017-2021 qui en est une émanation, la promotion et la production de logements décents pour le plus grand nombre de ménages occupent une place de choix, traduisant ainsi la volonté du Gouvernement tchadien d'améliorer les conditions de logement de la population.

I.2- Liens sociaux

Dans la communauté tchadienne, les liens sociaux demeurent forts et s'imposent aux individus. Ces liens forts permettent d'assurer la cohésion sociale et l'intégration des individus par le partage des valeurs communes. Ils permettent également aux individus d'acquérir une identité sociale¹.

Des liens sociaux forts favorisent aussi le bien-être individuel et collectif. Les gens qui bénéficient d'un réseau de soutien étendu et solide sont généralement en bonne santé, vivent plus longtemps et sont plus susceptibles d'avoir accès à un emploi².

Depuis un certain nombre d'années, le Tchad s'est engagé à renforcer la protection sociale de ses citoyens à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de la protection sociale visant à améliorer l'accès équitable aux services sociaux de base. La protection sociale, identifiée à la fois comme un domaine spécifique et

¹ ABDELKERIM, Y. , (2015), p75.

² INSEED 2012), p.126.

transversal dans le Plan National de Développement (PND 2017-2021), vise « la mobilisation et la promotion du capital humain, la réduction des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale ». Au Tchad, l'assistance sociale comprend diverses formes de soutien gratuit offertes par le gouvernement et les associations aux familles pauvres ou vulnérables ne disposant pas de moyens de subsistance. Selon le PND, il s'agit entre autres des orphelins et enfants vulnérables, des diplômés sans emplois, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il faut rappeler que la protection sociale comprend également l'assistance sociale ou l'aide sociale aux personnes et ménages extrêmement pauvres (régimes non-contributifs). Elle comporte généralement des transferts réguliers, prévisibles (en espèces ou en nature, y compris les exonérations de frais ou les subventions générales des prix) de la part d'entités gouvernementales et non gouvernementales en faveur d'individus et/ou de ménages. Ces transferts qui peuvent inclure les allocations familiales et les pensions sociales visent à assurer un minimum de bien-être social.

Cependant, s'agissant de certains groupes, des politiques actives axées sur le marché du travail sont nécessaires plutôt que celles basées sur l'assistance sociale ou la sécurité sociale. Ces groupes seront analysés dans d'autres sections de la stratégie ci-dessus citée. Des mesures spécifiques seront conçues pour chaque étape du cycle de vie et concerneront les vulnérabilités socioéconomiques avec deux objectifs : i) faire en sorte que les besoins de subsistance soient satisfaits ; ii) promouvoir l'intégration sociale et économique des groupes marginalisés.

L'Enquête sur la Pauvreté Multidimensionnelle et la Vulnérabilité au Tchad (EPMVT) réalisée en 2012 exclusivement auprès des femmes âgées de 15 ans et plus, permet de fournir quelques statistiques sur la qualité des liens sociaux dans le pays. Globalement, 67,6% de cette population jugent qu'elles s'entendent bien avec les personnes avec lesquelles elles entrent en contact. Cette proportion est légèrement plus importante parmi les pauvres (68,9%) que parmi les non pauvres (66,6%).

Les femmes de 15 ans et plus affirment également dans une stricte majorité (61,1%) qu'elles se sentent proches des personnes avec lesquelles elles interagissent régulièrement. Ici aussi, l'affirmation est plus soutenue dans le milieu pauvre (63,1%) que dans celui des non pauvres (59,5%) (INSEED, 2015). Enfin, dans l'ensemble des femmes de 15 ans et plus, 41,1% disent que les gens qui font partie de leur vie font attention à elles. Cette affirmation ne diffère pas sensiblement en fonction de la situation de pauvreté monétaire (41,8% pour les non pauvres et 40,4% pour les pauvres).

I.3- Environnement

C'est à partir des années 70 qu'une véritable prise de conscience sur les questions environnementales s'est opérée. Cette prise de conscience s'est concrétisée au

niveau international par la tenue de plusieurs conférences : la conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm (Suède) en 1972, la conférence mondiale sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, le protocole de Kyoto (Japon) sur la réduction des émissions des gaz à effets de serre en 1997 et plusieurs autres conférences tenues dans la suite de Kyoto.

Au niveau national, plusieurs actes ont été pris et marquent la volonté du Gouvernement tchadien à encadrer et à promouvoir, de manière efficace, les actions destinées particulièrement aux changements climatiques dans un contexte global de protection de l'environnement. Parmi ces actions, on peut citer :

- la signature et la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) le 12 juin 1992 et le 30 avril 1993 et le Protocole de Kyoto ratifié le 10 août 2009 et entré en vigueur le 17 novembre 2009 ;
- la loi 14/PR/99 du 17 août 1998, définissant les principes généraux de la protection de l'environnement, traite de tous les aspects de l'environnement et des biens culturels;
- la loi 016/PR/99 du 18 août 1999 portant Code de l'eau stipule que toutes les ressources en eau sont un bien collectif dont la mise en exploitation est soumise à déclaration ou autorisation, dans le cadre des lois et du respect du droit coutumier.

A tous ces actes, il faut ajouter :

- la signature et la ratification des Conventions nées de Rio de Janeiro, ainsi que d'autres Conventions et Accords internationaux ;
- la création des institutions telles que le Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE), organe interministériel qui a pour mission d'impulser, d'harmoniser et de veiller à la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement durable ;
- l'adoption des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- l'élaboration du Programme National d'Action Environnementale (PNAE) ayant pour objectifs principaux l'intégration des lignes directrices des politiques et programmes des différents cadres sectoriels dans les orientations stratégiques de planification et de la gestion de l'économie nationale.

I.3.1-Gestion des déchets et ordures

Concernant la gestion des déchets, les villes du Tchad ne disposent pas encore de système fonctionnel d'évacuation des eaux usées. Les réseaux de collecte sont vétustes. Moins de 2% des citoyens disposent d'installations sanitaires avec de l'eau

courante³. Il n'existe pas de système d'évacuation des excréments et des ordures ménagères, ni de traitement des déchets solides ni (ou très peu) de systèmes d'évacuation des eaux pluviales. La stagnation de ces eaux en mares occasionne la prolifération des moustiques, vecteurs du paludisme, de la fièvre jaune et de l'encéphalite. Les latrines et les puisards inondés ainsi que les ordures abandonnées augmentent les risques de propagation des maladies infectieuses.

I.3.2- Eau

Le Tchad dispose d'importantes ressources en eau. Toutefois, ce constat ne doit pas masquer les principales contraintes liées à la mobilisation de ces ressources, notamment la répartition inégale dans le temps et dans l'espace des précipitations et des eaux de surface ainsi que la méconnaissance du fonctionnement des grands aquifères.

Le taux de desserte en eau potable de l'ensemble de la population est très faible au Tchad. Les résultats de l'EDS-MICS 2014/2015 montrent qu'au niveau national, 55% des ménages consomment de l'eau provenant d'une source améliorée (ce qui correspond à 56% de la population). La consommation d'eau provenant d'une source améliorée a nettement augmenté parmi les ménages tchadiens puisque de 27% en 1996-1997 (EDST-I), la proportion est passée à 36% en 2004 (EDST-II) et à 55% en 2014-2015 (EDS-MICS 2014-2015). Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (85%) qu'en milieu rural (47%). Cependant, bien que ces résultats mettent en évidence une nette amélioration en matière d'approvisionnement en eau potable, il n'en reste pas moins qu'une proportion importante de ménages (45%) continue toujours à consommer de l'eau non salubre (provenant d'une source non améliorée). Dans 36 % des cas, l'eau consommée par les ménages provient de puits creusés non protégés ou d'une source d'eau non protégée. Bien que l'eau de surface (fleuve, rivière, marigot, ruisseau, lac, étang, etc.) soit impropre à la consommation, elle est consommée par 8 % des ménages tchadiens.

Par ailleurs, le cadre législatif et réglementaire est peu développé. Le Code et le schéma directeur de l'eau sont les documents qui régissent le domaine de l'eau au Tchad. Toutefois, les décrets d'application du code de l'eau ne sont pas tous promulgués. Cela constitue une contrainte au développement harmonieux du secteur, notamment au niveau de la définition et du partage des responsabilités entre les différents acteurs et au plan de la gestion des équipements d'exploitation des ressources en eau.

En ce qui concerne le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, il permet de préciser une politique nationale de l'eau pour atteindre les grands objectifs fixés par l'État tchadien. Les stratégies pertinentes qui y sont indiquent comment seront atteints les objectifs spécifiques des sous-secteurs de l'eau en tenant compte des grands principes énoncés. Ces stratégies se déclinent selon cinq niveaux sous-sectoriels : eau potable, eau pastorale et agricole, ressources en eau

³ Programme Nationale d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural (2006), p3.

et enfin, l'assainissement. Les stratégies sous-sectorielles sont complétées par une stratégie transversale de mobilisation financière compatible avec les grands équilibres macroéconomiques et les capacités de financement des usagers. Il est également proposé un cadre organisationnel de la gouvernance de l'eau d'une part, et le renforcement des capacités nationales, d'autre part.

I.4- Engagement civique et Gouvernance

Depuis l'accession du Tchad à l'indépendance, de nombreux systèmes de gouvernance se sont succédé et plusieurs changements opérés dans le domaine de la gouvernance. En effet, après les périodes de parti unique de l'indépendance jusqu'aux années 1990, date à laquelle le pays a connu le multipartisme intégral, plusieurs événements importants sont à signaler : l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine (CNS 1993), la promulgation d'une Charte nationale garantissant la liberté d'expression et le multipartisme (1996) et l'adoption d'une nouvelle Constitution (1996). Cette dynamique a orienté et permis de faire des réformes politiques sur la période 2000-2015.

D'après les statistiques sur la gouvernance de la Fondation Mo Ibrahim, le Tchad a connu une progression annuelle moyenne du score global de gouvernance de 0,39 point sur la période 2007-2016 et de 0,15 point sur la période de 2012-2016. Cela illustre une situation de progression ralentie de la gouvernance au Tchad sur la période 2012-2016⁴.

Concernant la participation citoyenne, le Tchad enregistre une nette régression annuelle moyenne de 0,04 point du score de Mo Ibrahim de 2007-2016. Cette baisse est encore plus accentuée sur les cinq dernières années avec une régression annuelle moyenne de 0,83 point. De ce fait, la Fondation Mo Ibrahim a classé le Tchad parmi les pays qui enregistrent une forte détérioration de la participation des populations à la vie politique.

Au niveau communautaire, les résultats de l'EPMVT⁵ montrent qu'environ 38,9% de femmes âgées de 15 ans et plus appartiennent à au moins une association communautaire. Par ailleurs, environ une femme sur trois appartient à une association de producteurs (33,7%), 32% à un groupe religieux et 18,6% à un groupe de femmes n'ayant pas la production, la religion et autres activités génératrices de revenus comme activité principale. Seulement 0,6% des femmes âgées de 15 ans et plus appartient aux Collectivités locales. Toutefois, sur l'ensemble des femmes qui participent à la gouvernance locale, plus de la moitié (63,8%) occupe un poste de responsabilité et une femme sur dix (10,2%) a dirigé au moins une fois son groupe. Quant à la participation politique, près de trois femmes sur quatre (73%) ont participé aux élections présidentielles, législatives et communales de 2011-2012.

En ce qui concerne la gestion des biens publics, le Tchad a connu un progrès avec un accroissement annuel moyen du score Mo Ibrahim de 0,19 pour cette rubrique

⁴ Fondation Mo Ibrahim, 2017.

⁵ INSEED, Août 2015.

sur la période 2007-2016 et de 0,43 point de 2012 à 2016. Quant à l'environnement des entreprises, le Tchad a connu globalement un progrès moyen sur la période 2007-2016. Cependant, il y a une détérioration de l'environnement des entreprises de 2012 à 2016 avec une régression du score de l'indice de Mo Ibrahim pour cette rubrique de 0,15 point.

Malgré l'amélioration de l'état de gouvernance, de nombreux rapports nationaux et internationaux mentionnent toujours la nécessité d'accroître les efforts dans le domaine de la transparence, la responsabilité et la lutte contre la corruption qui contribue au mauvais positionnement par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne sur le plan de la gouvernance selon le rapport d'Evaluation des Politiques et Institutions des Pays (EPIP⁶). En effet, les performances du Tchad sont inférieures à celles de la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne en matière de responsabilité, d'efficacité, d'Etat de droit et de perception de la corruption.

Conscient de la nécessité d'une bonne gouvernance pour améliorer les conditions de vie de la population et accroître la croissance économique, le Gouvernement a initié et mis en œuvre de nombreuses politiques. L'ensemble des axes prioritaires pour l'amélioration de la gouvernance au Tchad a été mentionné dans la Stratégie Nationale pour la Bonne Gouvernance, les Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP) et les Programmes Nationaux de Développement (PND). Ces politiques concernent le vote et la promulgation des lois pour la répression des détournements de biens publics, de la corruption et des infractions assimilées, l'amélioration de la transparence dans le domaine de gestion des biens publics, la responsabilisation dans la gestion des finances publiques et l'amélioration de l'environnement des affaires pour le secteur privé.

C'est ainsi qu'en 2000, la loi N° 004/PR/2000 portant répression des détournements de biens publics, de la corruption, de la concussion, du trafic d'influence et des infractions assimilées a été votée. Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance au Tchad, de nombreux projets ont été mis en œuvre conformément aux SNRP. L'un des projets le plus important dans ce domaine est le Programme d'appui aux réformes pour la promotion de la bonne gouvernance qui a pour objectif d'améliorer la transparence, la responsabilisation dans la gestion des finances publiques et l'environnement des affaires.

Par ailleurs, en vue d'améliorer la transparence dans la gestion des revenus pétroliers, le Tchad s'est engagé dans le processus de mise en œuvre du mécanisme de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

I.5- Bien-être subjectif

La question du bien-être subjectif a toujours été au centre de l'attention des sciences humaines et sociales, car ce concept désigne la manière dont les individus perçoivent leur vie de manière globale. L'évaluation du bien être subjectif ne se fait pas donc uniquement sur la base du bilan des émotions positives mais aussi et

⁶ BAD,2013.

plus souvent par des questions sur la satisfaction qu'ont les gens de leur vie. Selon les résultats issus de l'enquête EPMVT (2012), la notion du bien-être subjectif traduit l'idée que la qualité de vie dépend de l'incidence d'un ensemble de circonstances spécifiques sur le ressenti que les individus ont de leur propre vie et suppose que la personne la mieux placée pour juger de la qualité d'une vie est l'intéressé lui-même. Le bien-être subjectif est appréhendé dans ce rapport à travers trois composantes : le changement d'aspects de la vie, le bonheur et la satisfaction à l'égard de la vie.

- **Changement d'aspects de la vie**

D'après l'EPMVT (2012), 56,5% de femmes souhaitent changer un aspect de leur vie. Par contre, près de trois femmes sur dix (28,8%) estiment qu'il n'est pas nécessaire de changer quoi que ce soit dans leur vie. La volonté de changement d'aspects de la vie des femmes de 15 ans et plus est beaucoup plus prononcée chez celles qui sont pauvres par rapport aux non pauvres (63,5% contre 51,2%). Par ailleurs, la proportion de celles qui ne voient pas la nécessité de changer des aspects de leur vie est plus élevée chez les non pauvres (32,5%) que chez les pauvres (23,8%).

Si la plupart de femmes de 15 ans et plus veulent changer un aspect de leur vie, les éléments à changer diffèrent. Les principaux aspects de leur vie à changer sont dans l'ordre décroissant d'importance : la situation économique et financière (17,4%), l'équipement et les animaux domestiques (16,5%), l'emploi (15,5%), l'habitat (12,5%), l'alimentation (8,1%) et la santé (7,6%). Chez les femmes qui sont pauvres, les principaux aspects dans leur vie sont sensiblement les mêmes, à la différence que la modalité " Equipement et animaux domestiques" est devenue comme une première priorité (17,5%), l'emploi (16,3%), l'alimentation (10,3%), l'habitat (9,2%) et la santé (8,9%).

Le classement est légèrement différent pour les non pauvres. En effet, la situation économique et financière (17,5%) ainsi que l'équipement et les animaux domestiques (15,6%) sont les deux premiers aspects comme dans l'ensemble, mais il y a permutation de places pour les aspects venant en troisième, quatrième et cinquième places que sont respectivement l'habitat (15,5%), l'emploi (14,8%) et la santé (6,4%), puis l'éducation en sixième position au même titre que l'alimentation et les conditions sociales (6,0%). Dans l'ensemble, les principaux leviers potentiels de changement de vie des femmes de 15 ans et plus déclarés sont respectivement l'action gouvernementale (31,2%), les contributions familiales (16,3%), les femmes elles-mêmes (13,7%) et les ONG ou organismes communautaires (10,5%).

- **Bonheur**

Le bonheur est défini comme un état durable de plénitude, de satisfaction ou de sérénité, un état agréable et équilibré de l'esprit et du corps, d'où l'absence de la souffrance, de l'inquiétude, du stress et du trouble (EPMVT, 2012). Ainsi donc, la perception du bonheur chez les femmes de 15 ans et plus est relativement

importante. D'une part 45,6% d'entre elles estiment qu'elles sont heureuses dont 13,8% affirment être très heureuses. D'autre part, 42,6% d'entre elles pensent qu'elles ne sont pas heureuses et jusqu'à 17,7% se disent n'être pas du tout heureuses. Il faut noter, selon le Rapport, 11,8% de femmes ne s'est pas prononcé sur la perception du degré de bonheur.

- Satisfaction à l'égard de la vie

La satisfaction à l'égard de la vie a été aussi appréhendée dans la population des femmes de 15 ans et plus. Sur la vie en général, 48,9% de cette population est satisfaite. Concernant l'alimentation, les femmes de 15 ans et plus sont à 46,9% satisfaites. Le logement satisfait 43,2% de cette population. 35,2% d'entre elles sont satisfaites de leurs revenus et 51,9% sont satisfaites de leur santé. Pour ce qui est du travail, 40,8% des femmes de 15 ans et plus en sont satisfaites. Le niveau local de sécurité est l'objet de la satisfaction de 55,6% d'entre elles, pendant que les amis satisfont 73,6%, la famille en satisfait 76,9%, et l'éducation 53,3%. Le libre choix et la maîtrise sur la vie est l'objet de la satisfaction de 55,9%. Concernant la dignité d'une part, le voisinage, la ville et la communauté d'autre part, les proportions des femmes de 15 ans et plus satisfaites sont respectivement de 68,1% et 70,6%. Enfin, quant à la capacité d'aider les autres et aux croyances spirituelles et religieuses, elles font respectivement l'objet de la satisfaction de 46,0% et 76,9% de ces femmes.

Ainsi, il se dégage que parmi les domaines de la vie abordés, les quatre qui satisfont les plus les femmes de 15 ans et plus sont dans l'ordre décroissant d'importance : les croyances spirituelles et religieuses (76,9%) ; la famille (76,9%) ; les amis (73,6%) et le voisinage, la ville et la communauté (70,6%). Par ailleurs, les trois qui en satisfont le moins sont dans l'ordre croissant : le revenu (35,2%) ; le travail (40,8%) et le logement (43,2%). Au vue de la décomposition de la répartition des femmes de 15 ans et plus selon le degré de satisfaction par domaine de la vie et la situation de pauvreté monétaire, il s'y dégage que d'une manière générale, le degré de satisfaction des pauvres des domaines de leur vie est moindre par rapport à celui des non pauvres. Ainsi, nous remarquons que les pauvres sont les plus satisfaites au niveau du travail (41,4% contre 40,3%), la famille (78,1% contre 75,9%) et le libre choix et la maîtrise sur sa vie (56,4% contre 55,5%).

I.6- Sécurité

La sécurité est un concept qui est lié à la gouvernance. Cette dernière est largement abordée dans le rapport de la Fondation Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique. Il faut rappeler que l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains. Ainsi, la Fondation Mo Ibrahim définit la gouvernance comme l'accès à des biens et services publics, dans les domaines politique, social et économique auxquels chaque citoyen peut légitimement prétendre auprès de son État et que tout État est tenu d'offrir à ses concitoyens. Il faut relever que dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), la sécurité

est aussi mise au premier plan. Ainsi, elle apparaît bien dans les deux objectifs à savoir : i) celui de rendre les villes inclusives, saisissantes et résilientes ; ii) celui de promouvoir des sociétés appropriées, paisibles et inclusives.

Il faut noter que l'efficacité des politiques de développement au Tchad a été entravée par de nombreux facteurs dont la faible mobilisation des ressources, la faible appropriation de ces politiques et le problème de leur suivi-évaluation. A ces facteurs, se sont ajoutés la mauvaise conjoncture des marchés internationaux des matières premières et l'afflux des réfugiés induit par les crises sécuritaires transfrontalières⁷. Il faut rappeler que le développement humain au Tchad a été affecté par la crise humanitaire consécutive aux exactions liées aux dérives sectaires, aux conflits intercommunautaires et aux catastrophes. Ces facteurs ont, en effet, généré des migrations et l'insécurité dans certaines régions déjà vulnérables, en particulier la région du Lac. Il faut aussi signaler que face à ces défis humanitaires et sécuritaires, le Tchad a élaboré des plans de réponses pour soutenir les réfugiés, les retournés, les déplacés et les populations hôtes. Ces plans n'ont pas toujours bénéficié des financements requis pour leur mise en œuvre.

Selon le rapport Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique de 2017, la moyenne africaine en matière de sécurité individuelle est de 45,7% alors que la note du Tchad est de 39,2%.

Pour ce qui est de la tendance sur 10 ans (2007-2016), les pays africains ont, en moyenne, connu une régression de 6,4% sur le plan de la sécurité individuelle. Cependant, le Tchad a observé une progression de 3,7% de son indice de sécurité individuelle. Cette amélioration reflète les actions menées par le Gouvernement tchadien ces dernières années pour assurer la sécurité de la population.

L'Enquête d'Opinion sur la Sécurité au Tchad (EOST 2012) révèle qu'un nombre non négligeable de Tchadiens se sentent en insécurité. En effet, d'après cette enquête, environ 55% de personnes se sont senties au moins une fois en insécurité à leur domicile. Lors des manifestations publiques, environ 69% se sentent en insécurité. Par ailleurs, au niveau national, environ trois personnes sur quatre (73,9%) se sont senties au moins une fois en insécurité lorsqu'elles sont au marché. Cela montre que malgré le progrès effectué par le Tchad en matière de sécurité individuelle et nationale, une grande partie de tchadiens se sentent toujours en insécurité.

A propos de la sécurité nationale, le score moyen de l'Afrique en 2016 est de 76,4% contre 71,9% pour le Tchad. Ce qui prouve que le Tchad est en dessous de la moyenne africaine en matière de sécurité nationale.

I.7- Equilibre vie professionnelle/ vie privée

La vie professionnelle se définit comme l'existence menée par un individu résultant de l'accomplissement d'un métier, d'une activité exercée pour assurer ses besoins. Par contre, la vie privée est tout ce qui est strictement intime, personnel et qui

⁷ MEPD, Plan National de Développement 2017-2021, p.9.

n'est pas ouvert au public. Ainsi, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée est la juste identification des priorités entre le « Travail » (carrière) d'une part et la « vie privée » (plaisir, loisir, famille) d'autre part.

Le code de travail⁸ stipule que « la durée légale du travail n'excède pas 39 heures par semaine ». Les heures effectuées au-delà de cette durée donneront lieu à une majoration de salaire. Toutefois, cette durée peut être dépassée par application des règles relatives aux équivalences, aux heures supplémentaires, à la récupération des heures de travail perdues et à leur modulation. Selon le chapitre 2 du Code, les heures pendant lesquelles le travail est considéré comme travail de nuit sont fixées par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de Travail.

L'ECOSIT3 permet d'appréhender ce champ de la qualité de vie. Dans le contexte tchadien, le nombre habituel normal d'heures de travail hebdomadaire dans les établissements publics ou privés est compris entre 35 heures et 48 heures incluses. Le rapport évoque le nombre d'heures de présence effective au travail et non le nombre d'heures prévu. Les pauses-déjeuner et le temps passé dans les transports pour se rendre à son lieu de service ou retourner chez soi ne sont pas pris en compte dans l'estimation du nombre d'heures de travail hebdomadaire.

Dans l'ensemble, la durée hebdomadaire moyenne de travail au niveau national est de 34 heures. La répartition selon le secteur institutionnel fait apparaître que c'est dans le secteur para public que les actifs travaillent le plus, car la durée moyenne y est de 48 heures. Par rapport au milieu de résidence, les travailleurs résidant en milieu urbain passent plus de temps au travail (40 heures) en moyenne, tandis qu'en milieu rural, ce temps moyen est de 32 heures. Selon le sexe, les hommes passent plus de temps au travail que les femmes : 35 heures en moyenne contre 31 heures chez les femmes. La durée médiane de travail hebdomadaire est de 35 heures au niveau national.

Une proportion considérable des actifs occupés passe hebdomadairement moins de 35 heures de temps selon la durée hebdomadaire du travail par tranche horaire établie par le Bureau International du Travail (BIT) dans leur emploi (44,7%). Les femmes sont les plus nombreuses (49,5%) en comparaison avec les hommes (41,3%) à passer moins de 35 heures de temps par semaine au travail.

En considérant la variation selon le milieu de résidence, il ressort que les actifs occupés résidant en milieu rural (46,7%) sont proportionnellement les plus nombreux comparativement à leurs congénères résidant en milieu urbain (33,5%) à travailler moins de 35 heures dans la semaine. Mais, lorsque l'on considère le secteur institutionnel, on constate de fortes disparités dans cette répartition. En effet, c'est seulement dans les organisations internationales que six personnes sur 10 travaillent moins de 35 heures par semaine. Dans les autres secteurs, on atteint

⁸ Code de travail /Loi n°38/PR/96, Livre 3-Titre 1 : De la Durée du Travail, du Travail de nuit, du repos et des congés

au moins 40% dans le public, dans l'informel non agricole et dans l'informel agricole.

Pour l'ensemble du pays, au moins deux actifs occupés sur dix (23%) passent hebdomadairement plus de 48 heures de temps de travail dans leur emploi. Les femmes (17,2%) sont moins que les hommes (27%).

Dans le secteur public, au moins 2 personnes sur 10 (25,4%) travaillent plus de 48 heures par semaine. Enfin, cette tranche horaire concerne dans les organisations internationales moins d'une personne sur dix. Par catégorie socioprofessionnelle, ce sont les employés/ouvriers (44,7%) qui sont proportionnellement les plus nombreux à travailler plus de 48 heures par semaine. Tandis que les aides familiaux sont les moins concernées avec seulement 15,7% des actifs occupés qui travaillent plus de 48 heures par semaine.

II- REVUE DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE

Cette section présente la revue de la littérature et la méthodologie du travail.

II.1- Revue de la littérature

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) définit le cadre de vie comme l'ensemble d'éléments entourant la vie d'une personne. Autrement dit, le cadre de vie est l'environnement dans lequel on vit, considéré du point de vue de son influence sur la qualité de vie.

En matière de cadre de vie, l'enquête EDS-MICS 2014-2015 a permis de renseigner l'indicateur sur l'accès aux équipements sanitaires de base. Quant aux données sur la sécurité, elles proviennent du Rapport de la Fondation Mo Ibrahim 2016 sur la gouvernance en Afrique.

Les données ayant servi à renseigner les indicateurs sur les conditions de logement sont tirés d'ECOSIT3. L'enquête EPMVT (2012) a permis de renseigner les indicateurs de la sous-dimension qualité de l'eau et celle du bien-être subjectif.

Worldwide Governance Indicators (WGI) fournit les données sur les indicateurs de gouvernance dans le monde. Ces données ont permis de renseigner l'indicateur sur la participation des parties prenantes à l'élaboration des réglementations. Ces données ont été complétées par le taux de participation électorale à l'élection présidentielle de 2016 provenant de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Quant aux données nécessaires pour renseigner l'indicateur sur la pollution atmosphérique, elles sont tirées de la base de données de la Banque Mondiale sur les indicateurs de développement dans le monde.

Selon l'OCDE⁹, le bien-être peut être déterminé par des éléments tels que la fréquence de contacts avec les autres et la qualité des relations inter-personnelles. Les études ont montré que le temps passé avec des amis est associé à un niveau moyen de sentiments positifs plus élevé et à un niveau moyen de sentiments négatifs plus faible que le temps consacré à d'autres activités. Il est à noter qu'un réseau social solide ou une collectivité soudée peuvent apporter un soutien psychologique pendant les moments durs et à des bonnes périodes, et peuvent aider aussi à trouver un travail et à accéder à des services ainsi qu'à d'autres avantages matériels.

En Afrique du Sud par exemple, 88% de personnes interrogées pensent connaître quelqu'un sur qui compter en cas de besoin, c'est légèrement moins que la moyenne qui s'établit à 89% dans les pays de l'OCDE¹⁰. C'est aussi vrai pour les hommes que pour les femmes, puisque le pourcentage s'établit à 87% au sein de la population masculine et à 90% chez la population féminine. En général, les personnes ayant atteint un niveau d'enseignement supérieur déclarent avoir

⁹ <http://www.oecdbetterlifeindex.org>

¹⁰ Ibid

quelqu'un sur qui compter en cas de besoin plus que celles ayant seulement reçu un enseignement primaire.

Le bien-être subjectif se caractérise non seulement par les ressources ou les capacités de chaque personne, mais aussi par ses modes de fonctionnement ou ses aspirations. Le bien-être de chacun doit être appréhendé du point de vue des opportunités ou des contraintes qui s'offrent à lui sur un territoire donné. Par rapport aux variables susceptibles d'expliquer la qualité du bien-être subjectif, le milieu de résidence est une variable discriminante du bien-être subjectif au Tchad, car les femmes âgées de 15 ans et plus sont plus heureuses en milieu urbain qu'en milieu rural (INSEED, 2015).

Selon le rapport sur les privations multidimensionnelles au Tchad, l'engagement civique permet aux citoyens de se faire entendre et de participer au fonctionnement politique de leur pays. Cette participation peut se faire soit par les partis politiques, soit par les groupes de pression. Les résultats de l'enquête montrent que les femmes tchadiennes ont pris conscience de la nécessité de mettre ensemble leurs aptitudes et leurs moyens pour réaliser des œuvres communes, quel que soit le statut de pauvreté. Par contre, il apparaît que les femmes les plus actives sont plus nombreuses dans le groupe des producteurs.

II.2- Concepts et méthode de calcul de l'Indicateur de Qualité du Cadre de Vie (IQCV)

Dans cette partie, sont définis les concepts opératoires et sont présentées les méthodes de calcul de l'IQCV.

II.2.1- Concepts

Les concepts à définir sont : conditions de logement, liens sociaux, environnement, engagement civique et gouvernance, bien-être subjectif, sécurité et équilibre vie professionnelle/vie privée.

- *Conditions de logement*

Le logement est essentiel pour satisfaire les besoins élémentaires, mais, ne se résume pas à la possession des quatre murs et d'un toit. Dans le cadre de l'ONDD, les conditions de logement sont appréhendées par le nombre de pièce par personne, l'accès aux équipements sanitaires de base et le coût du logement.

- *Liens sociaux*

Selon l'OCDE, le lien social désigne l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents. Il représente la force qui lie les membres d'une communauté, d'une association, d'un milieu social. Cette force peut varier dans le temps et dans l'espace c'est-à-dire que le lien social peut se retrouver plus ou moins fort selon le contexte dans lequel se situe le phénomène étudié. Lorsque le lien social devient moins intense ou de piètre qualité, certains chercheurs et courants politiques abordent le problème sous l'angle de la « crise »

du lien social puisque la qualité et l'intensité du lien social agissent comme des déterminants de la qualité et de l'intensité des rapports sociaux des membres du groupe.

La qualité du réseau social est l'indicateur permettant de mesurer le lien social. Il est exprimé par la proportion d'individus ayant des proches ou amis sur lesquels ils peuvent compter en cas de besoin.

- ***Environnement***

Dans le champ du cadre de vie, l'environnement est pris en compte à travers deux sous-indicateurs qui sont la qualité de l'eau et la pollution atmosphérique. Le premier sous-indicateur se définit comme le pourcentage d'individus satisfaits de la qualité de leur eau, quelle que soit sa source. Le second sous-indicateur est la concentration moyenne annuelle en microgramme par mètre-cube de particules fines (PM 2.5) dans les quartiers résidentiels. La qualité de l'environnement a une incidence directe sur la santé des individus. Par exemple, un environnement sain est une source de satisfaction, car il améliore le bien-être dans toutes ses dimensions.

- ***Engagement civique et gouvernance***

L'engagement civique est un acte qui permet aux citoyens de se faire entendre et de participer au fonctionnement politique de leur pays alors que la bonne gouvernance renforce la confiance des citoyens dans les pouvoirs publics. La participation des parties prenantes à l'élaboration de réglementations et la participation électorale sont des indicateurs permettant d'apprécier l'engagement civique et la gouvernance. La participation des parties prenantes mesure le degré de transparence du gouvernement lors des processus d'élaboration des règlements. En ce qui concerne la participation électorale, elle est appréhendée par le pourcentage d'inscrits sur les listes électorales ayant voté lors de l'élection la plus récente.

- ***Bien-être subjectif***

La mesure du bien-être subjectif permet de comprendre le gap entre les conditions objectives des individus et leurs propres évaluations de ces mêmes conditions. La satisfaction à l'égard de la vie est l'indicateur qui permet de mesurer le bien être subjectif. Cet indicateur est le jugement global que les individus portent sur leur vie, plutôt que leurs sentiments du moment.

- ***Sécurité***

Le sentiment de sécurité individuelle est un élément essentiel du bien-être des individus. Il inclut le risque d'être victime d'une agression physique ou d'autres crimes ou délits. La criminalité entraîne des pertes en vies humaines et de biens. Elle peut également causer des souffrances physiques, un stress post-traumatique et des états d'anxiété. L'indicateur de sécurité est appréhendé à travers deux sous-indicateurs : le sentiment de sécurité des personnes lorsqu'elles marchent seules la nuit et le taux d'homicides. L'indicateur sentiment de sécurité des

personnes lorsqu'elles marchent seules la nuit est le pourcentage des personnes qui déclarent se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit. Quant aux taux d'homicides, il est le nombre annuel d'homicides volontaires pour 100 000 individus.

- *Equilibre vie professionnelle/ vie privée*

La méthodologie de mesure de l'équilibre vie professionnelle/vie privée prend comme indicateurs le temps consacré aux loisirs et à soi et les horaires de travail lourds. Le temps consacré aux loisirs et à soi est le nombre moyen de minutes par jour consacré aux loisirs et aux préoccupations personnelles telles que dormir et manger. Les horaires de travail lourds désignent le pourcentage d'employés travaillant au moins 50 heures par semaine en moyenne.

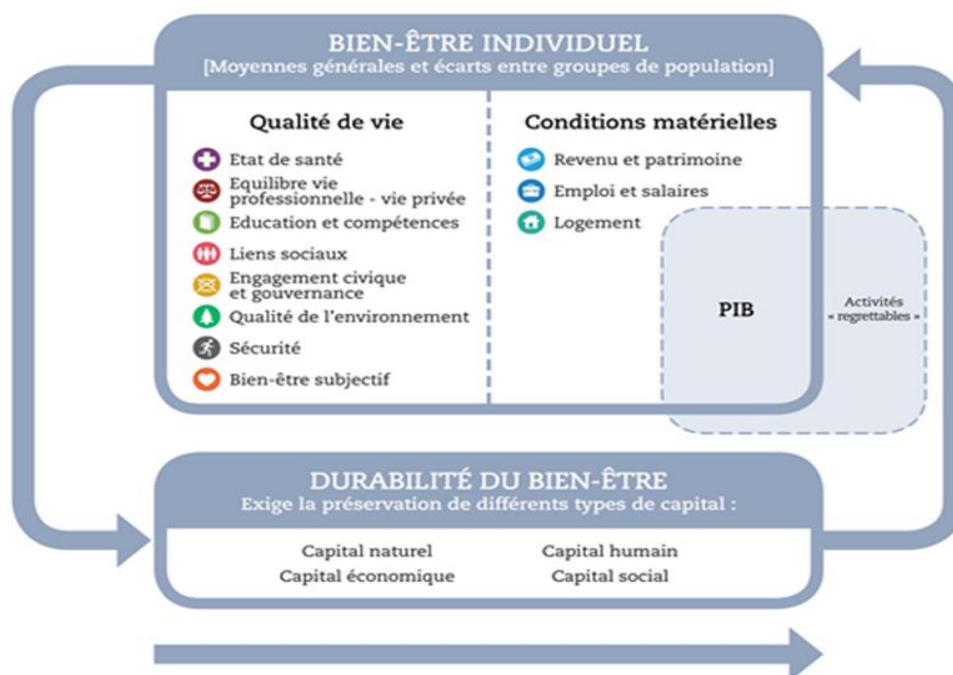
II.2.2- Méthode de calcul de l'IQCV

La qualité du cadre de vie est appréhendée par une enquête légère dans les capitales régionales/départementales lorsque des données ne sont pas disponibles dans le pays concerné. Cette méthode est dérivée de l'indice «**Better Life Index**» de l'OCDE.

II.2.2.1. Le « Better Life Index »

L'indicateur du vivre mieux ou « Better Life Index » est un indicateur développé par l'OCDE pour mesurer le bien-être individuel dans les pays de l'OCDE. Il permet aux individus de comparer les pays selon leurs propres préférences au moyen de 11 thèmes considérés comme essentiels au bien-être (Figure 1).

Figure1 : Cadre d'évaluation du bien-être et du progrès de l'OCDE



Source : OCDE, 2013

Mesurer le bien-être et le progrès est l'un des principaux objectifs que poursuit l'OCDE dans le cadre de l'Initiative du vivre mieux à travers différents axes de recherche. Afin que les mesures du bien-être aient un réel impact sur la vie des individus, elles doivent être intégrées, selon l'organisation, au processus d'élaboration des politiques. Comblant le fossé entre les mesures du bien-être et l'intervention politique est ainsi un défi. Sur la base du Cadre d'évaluation du bien-être et du progrès de l'OCDE, l'organisation fait avancer ces problématiques au moyen de différents travaux d'analyse.

L'agenda sur la mesure du bien-être nécessite des mesures statistiques nouvelles et de meilleure qualité. Les pondérations sont attribuées par les utilisateurs qui construisent et adaptent leur propre indicateur. Pour ce faire, l'utilisateur doit noter chaque critère de 0 (« pas important ») à 5 (« très important ») et définir la pondération comme fraction de ce critère de sorte que la somme de toutes les pondérations soit égale à 100%.

Chaque critère du bien-être est mesuré à partir d'un à quatre indicateurs. A l'intérieur de chaque critère, on calcule la moyenne des indicateurs utilisés avec la même pondération. La normalisation se fait à partir d'une formule classique qui permet de convertir les valeurs d'origine des indicateurs en nombres compris entre 0 (le pire résultat possible) et 1 (le meilleur résultat possible).

II.2.2.2. Qualité du cadre de vie dans le cas de l'ONDD

La mesure de la qualité du cadre de vie s'appuie sur sept des onze thèmes constituant l'indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Les quatre autres thèmes qui ne sont pas retenus dans le cadre de vie sont pris en compte dans d'autres dimensions, notamment les profils NTA (revenu et patrimoine, emploi et salaires) et l'indice du capital humain (santé, éducation).

L'indicateur est ainsi conçu autour des sept champs suivants :

- Conditions de logement ;
- Liens sociaux ;
- Environnement ;
- Engagement civique et gouvernance ;
- Bien-être subjectif ;
- Sécurité ;
- Equilibre vie professionnelle/vie privée.

Chaque champ est appréhendé par un ou plusieurs indicateurs permettant de faire une comparaison des pays ou des régions à l'intérieur des pays. Il s'agira de fournir une note correspondant à l'indicateur sous-dimensionnel permettant d'appréhender le niveau de qualité atteint dans chaque sous-dimension. L'Indicateur Synthétique de Qualité du Cadre de Vie (IQCV) est obtenu par agrégation des indicateurs sous-dimensionnels. Ces résultats sont présentés au

niveau national pour appréhender le niveau de qualité du cadre de vie. Par ailleurs, ils peuvent être présentés aussi au niveau des pôles économiques afin de cerner les disparités spatiales en termes de qualité du cadre de vie.

III- ANALYSE DES RESULTATS ET IMPLICATIONS POLITIQUES

L'analyse de la qualité du cadre de vie prend en compte l'indicateur synthétique qu'est l'Indicateur de Qualité du Cadre de Vie (IQCV) ainsi que les indicateurs liés aux sept sous-dimensions retenues que sont l'engagement civique et gouvernance, les liens sociaux, l'environnement, le logement, le bien-être subjectif, l'équilibre travail-vie privée et la sécurité. En outre, l'analyse rend compte des disparités entre les pôles et apporte d'explication pour chaque pôle.

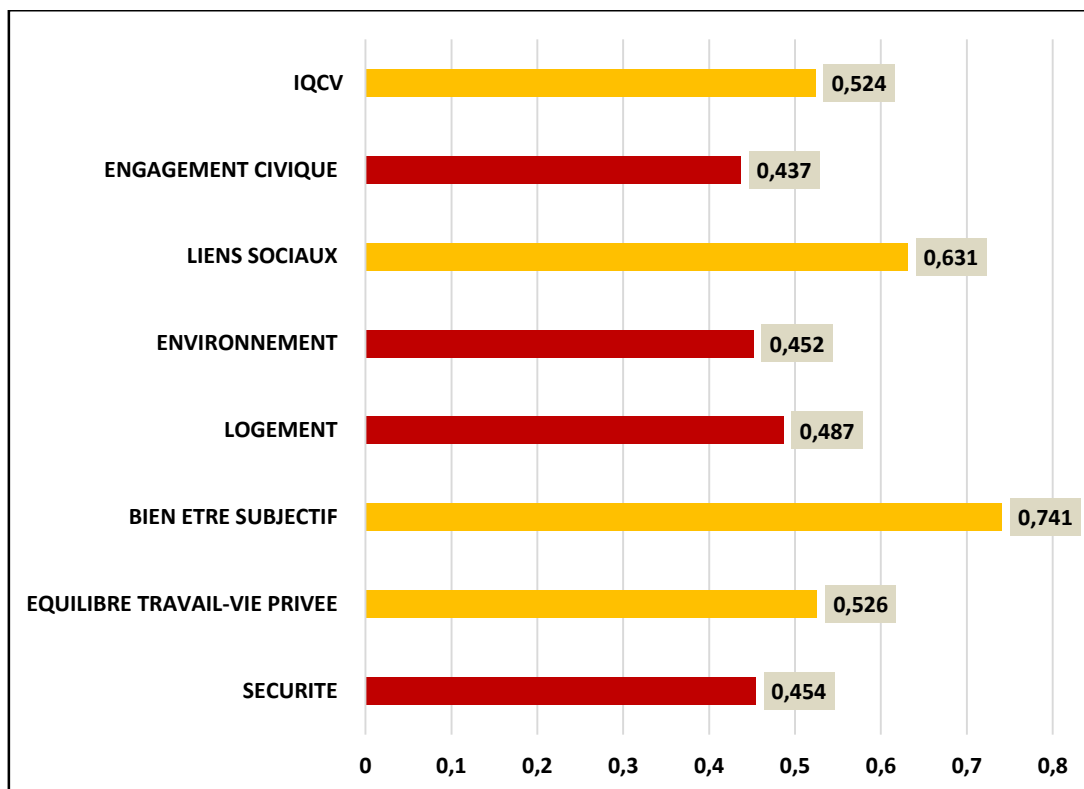
L'échelle d'appréciation de l'IQCV est la suivante : 80-100% (Elevé), 50-80% (moyen) et 0-50% (Faible).

III.1- Indicateur de Qualité du Cadre de Vie au niveau national

Au vu du graphique 1, au niveau national, en 2011, le niveau de qualité du cadre de vie est moyen, car la valeur de l'IQCV est de 52,4%. Cependant, en tenant compte des indicateurs des sous-dimensions, l'on remarque que la valeur de l'IQCV du Tchad est tirée vers le bas par l'engagement civique (43,7%), le logement (48,7%), l'environnement (45,2%) et la sécurité (45,4%). Ces résultats montrent qu'au Tchad, ces sous-dimensions demeurent problématiques. Le niveau de l'engagement civique met en exergue la faible participation des citoyens à la vie politique du pays et une gouvernance perfectible. Le faible score du logement serait l'une des conséquences de la promiscuité et de la faible possession de dispositif sanitaire par les ménages au Tchad. En 2011, selon les résultats de l'ECOSIT3, 41,5% de ménages abritent au moins quatre personnes par pièce, 71,7% ne possèdent pas de WC et 73,3% évacuent leurs ordures aux alentours des concessions. Le niveau de l'indicateur de l'environnement traduit une pollution atmosphérique assez importante (poussière, CO₂, etc.) et une mauvaise qualité de l'eau consommée par les Tchadiens. Notons que presque la moitié du territoire est désertique. De ce fait, le « phénomène de Bodelet », qui prend sa source au Tchad, se traduit par une poussière presque permanente sur le territoire. En matière d'accès à l'eau potable, 56% de la population consomme de l'eau provenant d'une source améliorée (EDS-MICS 2014-2015).

L'IQCV est par contre influencé positivement par le bien-être subjectif (74,1%), les liens sociaux (63,1%) et l'équilibre travail-vie privée (52,6%). En effet, ces indicateurs ont des valeurs supérieures à celle de l'IQCV. Ceci pourrait expliquer qu'au Tchad, la population est satisfaite de la qualité de sa vie, solidaire et à une vie professionnelle et une vie privée équilibrées.

Graphique 1: IQCV du Tchad

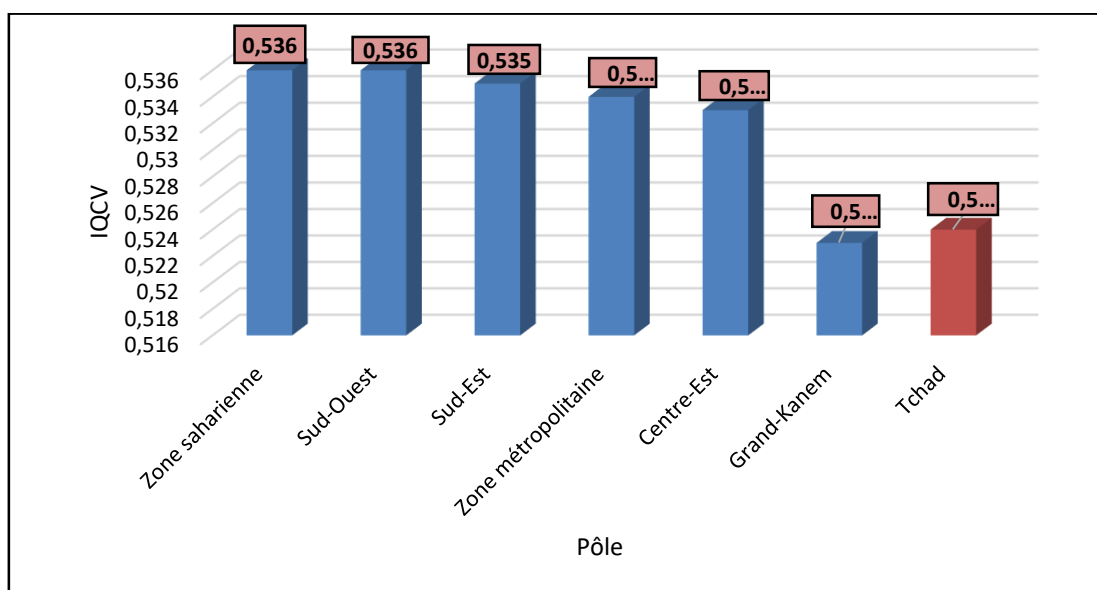


Source : Calculs CREG/CREFAT 2018. Administration Publique, ECOSIT3 2011

III.2- IQCV au niveau des pôles

Le tableau 1 montre que l'IQCV national ne couvre pas de disparités remarquables entre les pôles. Son niveau est relativement le même dans tous les pôles (légèrement supérieur à 50%). Comme au niveau national, l'IQCV des pôles est de niveau moyen.

Graphique 2 : IQCV par pôle



Source : Calculs CREG/CREFAT 2018. Administration Publique, ECOSIT3 2011

La très faible variation de l'IQCV en fonction des pôles est attribuable aux niveaux de ses cinq sous-composantes à savoir : la sécurité, l'engagement civique, le bien être subjectif, l'environnement et les liens sociaux (tableau 1). En effet, ces indicateurs ont la même valeur pour tous les pôles et le niveau national. En outre, tant au niveau national qu'au niveau des pôles, ce sont toujours le bien-être subjectif, les liens sociaux et l'équilibre travail-vie privée qui contribuent positivement au niveau de l'IQCV, tandis que l'engagement civique, le logement, l'environnement et la sécurité dont la valeur des indicateurs est inférieure à 50% l'influencent négativement. Par conséquent, l'analyse des résultats par pôle ne présente pas d'intérêt.

Tableau 1: Sous-indicateurs de l'IQCV par pôle

POLE	SECURITE	EQUILIBRE TRAVAIL-VIE PRIVEE	BIEN-ETRE SUBJECTIF	LOGEMENT	ENVIRONNEMENT	LIENS SOCIAUX	ENGAGEMENT CIVIQUE	IQCV
Pôle saharien	0,454	0,609	0,741	0,495	0,452	0,631	0,437	0,536
Pôle Grand Kanem	0,454	0,564	0,741	0,455	0,452	0,631	0,437	0,523
Pôle Métropolitain	0,454	0,609	0,741	0,488	0,452	0,631	0,437	0,534
Pôle Centre-Est	0,454	0,624	0,741	0,469	0,452	0,631	0,437	0,533
Pôle Sud-Est	0,454	0,619	0,741	0,485	0,452	0,631	0,437	0,535
Pôle Sud-Ouest	0,454	0,619	0,741	0,487	0,452	0,631	0,437	0,536
Tchad	0,454	0,526	0,741	0,487	0,452	0,631	0,437	0,524

Source : Calculs CREG/CREFAT 2018. Administration Publique 2011, ECOSIT3, 2011

III.3- Recommandations

Les résultats des analyses de l'IQCV interpellent les pouvoirs publics qui doivent focaliser les efforts globalement sur les aspects de sécurité (sentiment de sécurité), de logement (coût du logement, nombre de personnes par pièces d'habitation et accès aux installations sanitaires), de l'environnement (pollution atmosphérique) et de la gouvernance et engagement civique (participation des parties prenantes à l'élaboration des réglementations et participation des populations aux élections). De façon spécifique, les actions suivantes sont recommandées :

A court terme :

- lutter contre la pollution atmosphérique et la désertification ;
- renforcer la gestion intégrée et durable de l'environnement ;
- accroître la participation des acteurs politiques et la société civile à l'élaboration des textes réglementaires ;
- prendre de mesures appropriées visant à assurer la sécurité des populations;
- Renforcer l'indépendance de la justice ;
- Inscrire la lutte contre la corruption dans les curricula au primaire ;
- Sensibiliser les nouvelles générations sur les conséquences de la corruption et l'importance de l'engagement civique ;
- Procéder régulièrement au contrôle des prix ;
- Renforcer l'accès à l'eau potable en construisant des nouveaux forages dans les zones reculées ;
- Mener une politique de réduction des coûts des matériaux de construction ;

A moyen terme :

- mener une enquête spécifique pour renseigner les indicateurs relatifs à la qualité du cadre de vie ;
- sensibiliser les populations à la participation citoyenne (associations, mouvements et partis politiques).

A long terme :

- favoriser l'implantation des banques qui octroient des crédits d'habitat dans les pôles économiques ;
- Faciliter l'accès équitable au foncier à toutes les populations.

CONCLUSION

La qualité du cadre de vie, dimension 2 de l'ONDD, couvre sept thèmes. Ces thèmes ont été appréhendés par un ou plusieurs sous-indicateurs qui ont permis le calcul de l'indicateur synthétique de la qualité du cadre de la vie.

La méthodologie ayant permis ce calcul est dérivée de l'indice «**Better Life Index**»(BLI) développé par l'OCDE en 2011 pour mesurer le bien-être individuel dans les pays membres de cette institution. Cette mesure de la qualité du cadre de vie dans le cas de l'Observatoire National du Dividende Démographique s'est appuyée sur sept des onze thèmes constituant l'indice BLI.

Au Tchad, en 2011, le niveau de qualité du cadre de vie est moyen, car la valeur de l'IQCV est de 0,524 (52,4%). Par ailleurs, les résultats montrent que le niveau de l'IQCV est presque le même pour tous les pôles et il est sensiblement égal à celui du niveau national. Tant au niveau national qu'au niveau des pôles, ce sont les sous-indicateurs (Bien-être subjectif, Liens sociaux, Equilibre travail/vie privée) qui contribuent positivement à l'amélioration du niveau de l'IQCV. Tandis que les sous-indicateurs (Engagement civique, Logement, Environnement et Sécurité) dont les valeurs sont inférieures à 50% influencent négativement l'IQCV. On peut donc déduire des résultats que les Tchadiens sont satisfaits de la qualité de leur vie, solidaires et bénéficient d'un équilibre entre leur vie professionnelle et vie privée.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdelkerim, H. Y., (2015), « Le lien social en problématique dans un Tchad en mutation » in Revue Scientifique du Tchad-Série A, N°2, N'Djaména, pp.73-90.
- BAD, (2009), Document de stratégie pays 2010-2014-Tchad, 49p. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/PolicyDocuments/TCHAD_DOCUMENT%20DE%20STRATEGIE%20PAYS%20%28DSP%29%202010-2014.pdf
- BAD, (2013), Rapport sur le profil de gouvernance du Tchad.
- Balmet Marty, A., (1999), Législation et réglementation d'urbanisme et de construction, N'Djaména, Séminaire sur le Développement Urbain, 14 pages.
- Fondation MO IBRAHIM (2017), Indice BRAHIM de la Gouvernance en Afrique, Rapport annuel, 175p. <http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2017/11/21132849/2017-IIAG-Report-FR.pdf>
- INSEED (2012), Enquête sur les Privations Multidimensionnelles et la Vulnérabilité au Tchad.
- INSEED (2015), Rapport national sur la pauvreté multidimensionnelle.
- MATDHU, (1999), Stratégie Nationale du Logement du Tchad, Résumé de l'avant-projet, N'Djaména, 17 pages.
- MATDHU (2013), Schéma d'Aménagement du Territoire 2014-2035, République du Tchad.
- MEPD (2017), Plan National de Développement 2017-2021, p.9.
- Ngaressem Goltob, M., (1998), Croissance urbaine et problèmes de l'habitat à N'Djaména, Thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle en Géographie, Université de Cocody (Côte d'Ivoire), 419 pages.
- Programme Nationale d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural (PNEAR) (2006), Rapport d'évaluation,42p.
- République du Tchad, Code de travail /Loi n°38/PR/96, Livre 3-Titre 1 : De la Durée du Travail, du Travail de nuit, du repos et des congés.
- Tob-Ro, N., et Simeu Kamdem M., 2013, « L'urbanisme opérationnel au Tchad : une analyse des opérations de lotissement et de restructuration à N'Djaména », in Revue Africaine des Sciences Economiques et de Gestion (RASEG), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Yaoundé II, Vol XV, Numéro 1-2, janvier-décembre 2013, pp. 110-139.

ANNEXES

Annexe 1 : Equipe de rédaction

Noms et prénoms	Institution
ABOUBAKAR ADAM IBRAHIM	MEPD
FADOUL ADOUM AWAT	SWEDD
GAGUE NGANTAR	MEPD
MADJOU SERGE	MEPD
MATCHOKE TCHOUAFENE VOUNKI	UNFPA

Annexe 2 : Equipe de finalisation

Noms et prénoms	Institution
ABOUBAKAR ADAM IBRAHIM	ONDD(Coordonnateur)
DOUMKEL NGABA	ONDD
GONSALE FOBA	ONDD
IBRAHIM ABAKAR	ONDD
TOGASRA EVRA	ONDD

Annexe 3 : Equipe de Validation (Atelier de Mara)

NOM ET PRENOMS	INSTITUTION
ABOUBAKAR ADAM IBRAHIM	ONDD(Coordonnateur)
BOUZABO KEBFENE LEONCE	MEPD
BRAHIM ALI RANGA	MFPPESEN
DEHAINSALE DOUSWE	INSEED
DINGABE BENDOLOUM	MFB
DJERABE KELOS	Univ. N'DJaména (FSHS)
DJEROH NOEL	MATDHU
DJIMASRA NARCISSE	MEPD
DJIMSANAN BACRE	Univ. N'DJaména (FSEG)
DJIMYABAYE SEWINGAR	SWEDD
DJOURBE TAIKI ZEUNE	MEPD
DOUMKEL NGABA	ONDD
DOUZOUNET MALLAYE	MEPD
GADOM DJAL-GADOM	CONSULTANT
GASKINE MANASSE DARY(Stagiaire)	ONDD
GONSALE FOBA	ONDD
GUIPELBE SOBDIBE	MFB
HOULE DJONKAMLA	MEPD (DG)
IBRAHIM ABAKAR IBRAHIM	ONDD
KOUMAKOI HAROUN	Univ. N'DJaména (FSHS)
MAHAMAT AMINE ALKHALI (Stagiaire)	ONDD
MAIDE KOKOYE DARKALLAH	MEPD
MATCHOKE TCHOUAFENE VOUNKI	UNFPA
MBAIHASRA ERIC	MEPD
MBAINAISSEM KILBAM	MEPD
MOUSSA ALHADJI NAMNON	MFPPESEN
MOYALBAYE GOTOMON	INSEED
NGARBATEDJIMAL ALEXIS	Univ. N'DJaména (FSHS)
NOUBADIGNIM RONLYAMBAYE	INSEED
OUALGUE PATRICE	MENPC
SERZONNE PATALET	MENPC
TOGASRA EVRA	ONDD
YAYA MAMADOU	INSEED
YOUSSOUF AWARE NEISSA	SWEDD(Coordonnateur National)
YOUNOUS ABDOULAYE	Univ. N'DJaména (FSEG)